

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2026-SMOSYV- 54

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

**COMITE SYNDICAL**

Séance du 18 février 2026

**APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE  
DE LA REGIE DE PRESTATIONS DU SMO SYV**

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu la délibération de Seine-et-Yvelines Voirie du 18 juin 2025 déclarant la création de la régie dotée de la seule autonomie financière,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** décide de fixer les tarifs des prestations pour les membres du collège communal et intercommunal conformément à la grille tarifaire jointe en annexe 1 de la présente délibération, pour la réalisation des prestations listées ci-dessous :

- pour la réalisation signalisation horizontale
- pour la réalisation de petits aménagements de voirie
- pour des prestations d'ingénierie sur les équipements statiques de régulation du trafic

**ARTICLE 2 :** décide d'actualiser les tarifs des prestations préalablement intégrées dans la grille tarifaire, pour les membres du collège communal et intercommunal selon les calculs de révision de prix précisés sur la nouvelle grille tarifaire en annexe 2.

**ARTICLE 3 :** décide d'indexer les tarifs des prestations de la nouvelle grille tarifaire pour les membres du collège communal et intercommunal selon les calculs de révision de prix précisés sur la nouvelle grille tarifaire en annexe 2.

**ARTICLE 4 :** 3,8% de frais de structure sur les tarifs des prestations pour les membres du collège communal et intercommunal.

**ARTICLE 5 :** décide que les tarifs des prestations pourront être modifiés autant que de besoin au cours de l'année par délibération.

**ARTICLE 6 :** autorise Monsieur le Président et Madame la Directrice générale du SMO SYV à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Jean-  
Christophe  
FROMANTI  
N

Signature  
numérique de  
Jean-Christophe  
FROMANTIN  
Date : 2026.02.19  
16:27:33 +01'00'

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert  
« Seine et Yvelines Voirie »

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication*

## **RECUEIL DES VOTES 2026-SMOSYV-54**

Approbation de la nouvelle grille tarifaire de la régie de prestations du SMO SYV

Président de séance : **Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN**

### **1/ Délégués présents :**

- Daniel COURTES
- Denis DATCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Jean-Christophe FROMANTIN
- Denis LARGHERO
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE

### **2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :**

- Geoffroy BAX DE KEATING (pouvoir à Mr DELEPIERRE)

### **3/ Délégués absents :**

- Thomas LAM
- Lorrain MERCKAERT
- Patrick STEFANINI

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **7** sur un total de 10.

Le quorum est donc atteint.

### **4/ Résultats des votes :**

- Nombre de vote pour : 7
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : 0

⇒ **Total des votes : 7**

Le Président